Charte des Devoirs Faits au collège Zola du Haillan

L'élève s'engage à :

- Être assidu
- Apporter le matériel nécessaire
- Avoir une attitude correcte
- Lire sa leçon avant de réaliser ses exercices

Les professeurs s'engagent à :

- Faire noter dans l'agenda les devoirs (écrits au tableau), si possible en début d'heure
- Définir explicitement le travail à faire
- Être en lien avec les intervenants de « devoirs faits »

Le collège s'engage à :

- Mettre à disposition au moins deux salles contigües (dont une salle informatique) sur les créneaux « devoirs faits »
- Mettre à disposition des manuels
- Assurer une présence de la direction sur le temps des « devoirs faits » (notamment à la sortie des élèves à 17h30)
- Mettre à jour les listes « devoirs faits »

Le référent « devoirs faits » s'engage à :

- Communiquer et faire le lien entre les différents intervenants
- Mettre les listes des participants à jour
- Faire évoluer les modalités d'organisation
- Gérer le matériel des « devoirs faits »

Les parents s'engagent à :

- Viser le livret de « devoirs faits »
- S'assurer de l'assiduité de leur enfant

Les encadrants s'engagent à :

- Veiller et favoriser la mise au travail de chaque élève
- Faire remplir le livret de « devoirs faits »
- Maintenir un climat bienveillant et propice au travail
- Accompagner l'élève dans la compréhension et l'apprentissage de sa leçon
- Faire l'appel dans les 5 premières minutes
- Veiller au retour et rangement du matériel des « devoirs faits »